



Délibération : N°009-C24-KDG/M :

Portant vote et adoption du plan annuel d'investissement gestion -2025
de la commune de Kédougou

Kédougou, le 27/12/2027

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la constitution

Vu la Loi 2013-10 du 28/12/2013 portant code général des collectivités locales

Vu le Décret 60-074 du 17 Février 1960 portant création de la commune de Kédougou

Vu le décret N°72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des Chefs de circonscriptions administratives et de Chefs de villages, modifié

Vu le décret n° 2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des collectivités territoriales

Vu le PV N° KDG -C22-001 du 09 février 2022 portant installation et élection du bureau du conseil municipal de Kédougou

Vu la Convocation KDG-C24-013-CM/M du conseil municipal du 13 décembre 2024.

Le Conseil municipal en sa séance du 27/12/2024

DELIBERE

Article Premier : Le Conseil Municipal de Kédougou, à l'unanimité des conseillers municipaux présents, a adopté le plan Annuel d'investissement pour la gestion de l'année 2025.

Article 2 : La présente délibération prend effet à partir de la date d'approbation par le représentant de l'État

Article 2 : Le Maire de la commune de Kédougou et le receveur Municipal sont chargés de l'exécution de la présente délibération, qui sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le Conseil municipal et par le Maire

AMPLIATIONS :

- *Préfet*
- *Receveur Municipal*
- *ARD*
- *Archives /chrono*



Ousmane SYLLA